

Discrimination à l'Université : que faire ?

Par **Visiteur**, le **03/10/2023** à **15:42**

Bonjour à tous,

Cela fait un petit moment que je n'étais pas venu ici. Je rencontre une situation particulière cette année à l'Université, qui commence à prendre de sacrées proportions, et je me dis que quelqu'un ici, de part son expérience, aura peut-être des pistes à me donner. [barrer]Je vais essayer de faire au plus court[/barrer] (*après relecture, je n'ai visiblement pas réussi, j'en suis désolé*).

Originellement étudiant dans une petite fac de droit, j'y ai tout d'abord validé mes 2 premières années de droit. En troisième années, mon handicap devient lourd à porter, et mon état de santé se dégrade, au point d'avoir de plus en plus de difficultés tant à suivre les cours qu'à composer. Je finis par en informer l'administration, qui, sensibilisée au sujet, met très rapidement en place des solutions, bien que l'année scolaire soit bientôt terminée. Je ne valide finalement pas cette année, mais je me motive pour la suivante, et l'administration m'accompagne au mieux pour mettre en place dès le début les aménagement nécessaires. Je valide au final ma licence, mais suis à la fois conscient que ma place est de moins en moins dans une scolarité classique, et conscient que toutes les facultés ne seront pas forcément aussi bienveillantes.

Je fais donc un choix difficile : j'abandonne l'idée de m'inscrire dans un master en rapport avec mon projet, et m'inscris dans un Master dispensé à distance : le M1 Administration publique de la Faculté de Poitiers, dont les cours seront dispensés par le biais du CNED. C'est assez dur pour moi, mais je me dis qu'au moins dans cette formation je serai sur un pied d'égalité avec les autres étudiants et que, mis à part mon tiers temps, je n'aurai pas d'adaptation à réclamer.

L'année scolaire se passe relativement bien, même si nous constatons tous que le niveau du master est relativement bas, et que le fait de le proposer à distance les a conduit à accepter beaucoup plus d'étudiants qu'ils ne sont capables d'en gérer.

Mon tiers temps est validé dès le début d'année, et tous les examens sont prévus dans un centre de regroupement (pour mon cas à Paris) sur une semaine (pour les deux semestres) au mois de juin.

Les examens approchent, et je suis plutôt confiant : les évaluations proposées en distancielles via le CNED et corrigées par les mêmes personnes que les futurs examens me placent très bien, je comprends et connais mes cours, et mon mémoire commence à s'épaissir.

Les autres étudiants reçoivent leur convocation aux examens, ainsi que le planning des épreuves sur la semaine prévue. Pas moi. Après plusieurs relances, je finis par recevoir le document. Surprise : mon planning ne tient pas sur la semaine d'examen communiquée, et que j'avais déjà organisée sur Paris, mais sur 4 jours de plus.

Mon logement n'étant pas disponible sur ces dates, j'annule, et me retrouve, peu avant les examens, à devoir trouver en catastrophe un logement accessible tant à mon handicap qu'à mes finances. Au final, le logement n'est pas adapté, et est loin du centre d'examen, mais je n'ai plus le temps de trouver mieux. Je prends sur moi, une erreur peut arriver, mais je suis déjà bien fatigué. Je décale également le suivi de mes soins prévu ladite semaine.

Les examens commencent. Je suis alors, sur ce centre, le seul à bénéficier d'un tiers temps, et suis donc dans une salle à part. On me distribue le sujet : c'est celui d'une autre épreuve (que je dois passer la semaine suivante). J'alerte la surveillante, et, au bout de 20 minutes, je peux composer sur le bon sujets. Ca arrive.

Durant l'épreuve, il me faut du temps pour comprendre que mon second exercice, qui me semblait manquer de sens, contient en fait une coquille. Je compose en le prenant en compte. Ca arrive.

A la fin de l'épreuve, on m'apprend que le "temps de repos" dont je dois bénéficier du fait de mon tiers temps avant la seconde preuve ne pourra pas être respecté à cause des 20 minutes de décalage dues à l'erreur de sujet (impossible de décaler mon planning, qui est rempli au maximum). Je fais avec, ça arrive.

Lors de la troisième épreuve, la surveillante me distribue le sujet. Je le relis une dizaine de fois pour arriver à la conclusion que je suis totalement incapable de le traiter. C'est la première feuille blanche de ma vie, qui plus est sur une matière qui ne m'avais jamais posé de difficulté. Rentré à mon hébergement, dépité, j'ouvre mon cours pour chercher les notions que visiblement j'avais ignoré. Je ne les trouve nul part. Elles n'ont pas été étudiées cette année. Je me rends sur le groupe WhatsApp de ma promo, pour leur demander comment ils ont traité le sujet : est-ce qu'ils ont acquis ces notions durant leur licence ? Est-ce qu'ils ont ignoré le sujet pour sauver les meubles avec une autre partie du cours ? Réponse : ils n'ont pas eu ce sujet. En lieu et place, ils ont composé sur un sujet quasiment identique au devoir que nous avons traité via le CNED, et dont les corrections personnalisées nous avaient été transmises. On compare alors, pour s'apercevoir qu'aucun de mes sujets n'est identique au leur (aucune coquille pour la 1ère épreuve notamment)

A la fin de cette journée, je suis très fatigué, je crois de moins en moins au bon déroulement de mes examens, mais j'arrive encore à me dire "ça arrive". Des boulette administratives, on en rencontre partout, et l'administration fait certainement ce qu'elle peut, avec les moyens dont elle dispose. Je prends la décision de les informer le plus tôt possible, pour sauver un maximum d'épreuve, et de contacter le service handicap de la fac pour les informer au plus tôt (ce qu'ils nous demandent toujours de faire en premier lieu).

Dès la première épreuve le lendemain, j'informe la surveillante des problèmes qui sont survenus la veille. Elle intercepte le responsable de l'organisation des examens lorsqu'il amène les sujets. Il me répond que c'est normal, qu'ils ont dû décaler mes épreuves et que je dois donc composer sur des sujets spécifiques. Je lui explique le problème avec les sujets, il me répond : "ce n'est pas moi qui les fais, si ça ne vous convient pas voyez directement avec la direction de l'IPAG". Nous sommes le second jour d'examen, tout était encore sauvable,

mais on me redirige vers les méandres de l'administration, et je sais alors qu'il me faudra des semaines pour obtenir une réponse.

Je compose comme je peux, mais je n'y crois plus, je sens l'angoisse monter.

A midi, je reçois un courriel du service handicap m'indiquant que ce n'est pas de son ressort. Ils me redirigent vers la direction de l'IPAG.

A la fin du déjeuner, je sens que je vais m'effondrer, je demande s'il existe une infirmerie dans les locaux. On me répond que non. Je me dirige vers ma salle d'épreuve. La surveillante ouvre la porte. Je rentre, je tombe, je panique, je pleure.

Elle me rassure comme elle peut, est pleine de bienveillance. Elle ne peut plus quitter sa salle, mais me conseille de rentrer chez moi : elle m'autorise à ne pas rester le temps minimum nécessaire dans la salle.

Je me retrouve en pleure et à bout de force au milieu de la Défense (je ne suis certainement pas le premier), incapable de rentrer. J'appelle mon amie, elle s'inquiète et me propose de tout lâcher, de sauter dans sa voiture, et de venir de chercher. Je refuse et parviens, une petite heure plus tard, à sauter dans le métro.

Loin de chez moi, et incapable d'affronter l'extérieur, je prends rendez-vous avec un médecin en téléconsultation. Il me conseille d'interrompre mes examens et de me reposer. J'ai trop investi dans cette année scolaire, je refuse d'abandonner dès le deuxième jour. Il me propose donc un certificat médical m'excusant pour "1 à 3 jours", afin de gérer seul le moment de ma reprise, et me prescrit de quoi me désangoisser.

Mon état ne s'améliore pas. J'essai de trouver la force de me rendre à mon épreuve du vendredi. Une seule épreuve, orale, d'une vingtaine de minutes, c'est l'occasion de remettre le pied à l'étrier. Je consulte les horaires de passage : le planning est très chargé, dépassant même les horaires annoncées de l'épreuve, mais je ne fais pas partie des étudiants convoqués. Aucun créneaux ne m'a été accordé, et aucune minute ne reste sur les heures d'ouverture du centre. Je n'avais pourtant pas encore envoyé de justificatif. Je n'ai pas la force de m'y rendre à nouveau pour m'entendre dire que ce n'est de la faute de personne et qu'il faut écrire à Poitiers. Je rentre chez moi.

Mon amie prends soin de moi, mon médecin habituel me prescrit un arrêt de travail pour les jours restants. J'essai de me reposer, mais l'idée de peut-être perdre un an m'angoisse chaque jour davantage. Je joue néanmoins le jeu : j'envoie l'ensemble de mes justificatifs d'absence au service de scolarité, ainsi que, comme demandé, un courrier au directeur de l'IPAG pour comprendre la situation et chercher à la débloquent. Je reste confiant : une session exceptionnelle est généralement organisée pour les étudiants justifiant de leur absence.

Après presque un mois sans retour, je contacte à nouveau le service handicap pour leur expliquer la situation. Ce n'est toujours pas de leur ressort, mais ils me conseillent cette fois, en l'absence de réaction de l'ipag, d'écrire à la présidence de l'Université. Moi qui pensait que le problème serait vite pris en charge, c'est raté. Je crois de moins en moins à l'erreur administrative. J'obtempère, et transmet une copie du courriel adressé au directeur de l'ipag à la présidente de l'Université.

Entre temps, le relevé de notes tombe :

Sur l'unique matière où j'ai eu un sujet identique au reste de la promotion : **16,5/20**

Sur les notes de mémoire (modalités identiques également) : **15/20** et **17/20**

Sur les matières où j'ai dû composer sur un sujet différents : **0/20**, **0/20**, **8/20**, **6/20** (pour information, voici respectivement mes notes sur ces matières durant l'années : 14/20, 18/20, 20/20, 13/20).

Pour l'ensemble des autres matières : **ABI**

A l'année, me voilà donc **défaillant**.

Je ne comprend pas où sont passés mes justificatifs d'absence, ni comment le problème de sujet n'a pas pu sauter aux yeux du jury.

Je reçois quelques jours plus tard une réponse à mon courrier, signée de la Vice-Présidente Formation de l'Université. Le ton est très sec :

- si la direction de l'ipag ne m'a pas répondu, c'est parce que ce n'est pas elle que j'aurai dû contacter (?)
- si mon planning a été modifié, c'est suite à une demande des étudiants des années précédentes (??)
- La modification "implique effectivement des sujets différents", mais "réalisés et corrigés avec les mêmes exigences.
- Je n'ai pas validé cette année universitaire en raison d'"*absences injustifiées*".

Pour résumer : On ne vérifiera pas ce qu'il en est, on n'a d'ailleurs pas lu l'intégralité de votre courrier, mais dans le doute, si problème il y a, c'est de votre faute.

Je m'aperçois que mon post est beaucoup plus long que ce qu'il devrait, je vous résume donc la suite succinctement :

- Appels aux associations étudiantes : "C'est inadmissible, contactez le défenseur des droits"
- Appel au défenseur des droit : "C'est inadmissible, faites un recours puis saisissez-nous officiellement".
- Recherche d'un avocat : Les sourires tombent dès qu'on évoque le mot "faculté". J'en trouve finalement une qui prend le dossier. Elle me demande de rédiger moi-même au plus vite un recours contre la délibération du jury, et de demander l'acte officiel, ce que je fais tant bien que mal.

- Après un mois, l'avocate a "trop de travail" et ne prend finalement plus le dossier.

- Un nouvel avocat prend le dossier. "Ma confrère vous a vraiment dit de faire ça ?!". Il fallait attendre les résultats de la seconde session pour faire un recours, et aucun acte à demander. On peut demander au juge de référé l'organisation d'une nouvelle session d'examen, et au TA une indemnisation. "Pas la peine de saisir le défenseur des droits, il n'a aucun pouvoir". Coût prévisionnel : 4000€.

- Une asso' me propose de plaider ma cause devant les responsables de la formation. Pas de nouvelles, mais peu d'espoir vues les réponses.

- Contact à la presse : on me propose de me citer brièvement dans un article sur le handicap à la faculté.

Au final : Le seul fait d'avoir demandé un aménagement m'a empêché d'obtenir mon M1. Sans M1, je n'ai pas pu m'inscrire en M2 et perds donc une deuxième année. J'ai perdu à minima 2 ans de ma vie et plusieurs milliers d'euros. A chaque fois que je signale le problème à un service de l'Université, une "punition administrative" survient.

La seule chose qu'on me propose c'est de demander au juge de "forcer" ceux qui sont responsables du problème et qui refusent de le reconnaître ou de le résoudre à organiser une nouvelle session d'examen. Avec un sujet pour moi, sur mesure. Avec une correction sans anonymat. Sans chance de valider quoi que ce soit en somme.

On me propose aussi d'attendre environ deux ans, pour que le juge administratif me dise éventuellement "Oui, vous avez raison, c'est inadmissible, tenez, voilà le tiers de vos frais d'avocat en compensation".

J'ai ouvert toutes les portes auxquelles j'ai pensé. Les difficultés rencontrées sont indéniables, toutes les personnes contactées jugent la situation inadmissible, mais pour autant tant que l'administration refuse de reconnaître ses torts (l'actualité récente montre que ce n'est pas son fort), aucune solution acceptable ne semble pouvoir m'être proposée.

Est-ce qu'à tout hasard quelqu'un verrait une possibilité à laquelle je n'ai pas encore pensé ? Je suis au plus bas et y crois de moins en moins, mais sait-on jamais.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/10/2023** à **12:34**

Bonjour

Ton témoignage m'a beaucoup ému.
Malheureusement, je ne vois pas ce que tu pourrais de faire plus.

As-tu essayé les syndicats étudiants ?!

Une solution serait aussi de témoigner via la presse pour dénoncer le comportement de l'administration qui est juste inadmissible.

Par **Visiteur**, le **04/10/2023** à **18:24**

Bonjour Isidore, merci pour votre réponse.

J'ai effectivement contacté les syndicats étudiant. L'un deux m'a recontacté après plusieurs mois et ils œuvrent sur place à présent. La direction de l'ipag ne leur répond pas, pas plus que la chargée de mission égalité-diversité de l'Université. Ils vont essayer de "forcer" un rendez-vous avec la Présidence de l'Université, mais vu leurs réponses à mes divers courriers, je ne peux pas croire que ça puisse aboutir.

Mon amie m'a aidé à contacter plusieurs dizaines de médias (je suis très faible, elle m'assiste au quotidien). Deux ont répondu, et j'aurai peut-être droit à quelques lignes dans l'un d'eux, mais pas de quoi faire revoir sa copie à l'Université.

J'ai l'impression de m'attaquer à un géant. Tout le monde trouve cela injuste, mais personne ne peut rien y faire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2023** à **07:03**

[quote]

J'ai l'impression de m'attaquer à un géant. Tout le monde trouve cela injuste, mais personne ne peut rien y faire.

[/quote]

C'est malheureusement aussi mon constat.

[quote]

Mon amie m'a aidé à contacter plusieurs dizaines de médias (je suis très faible, elle m'assiste au quotidien). Deux ont répondu, et j'aurai peut-être droit à quelques lignes dans l'un d'eux, mais pas de quoi faire revoir sa copie à l'Université.

[/quote]

Et les syndicats, ils pourraient relayer ça sur leurs réseaux sociaux. Je pense que cela aura plus d'impact.

Par **Visiteur**, le **01/12/2023** à **19:02**

Petit retour.

On a tout de même saisi le TA "pour le principe", et déposé un dossier complet auprès du défenseur des droits (même si l'avocat insiste sur le fait que ce n'a pas de réelle utilité).

Deux médias ont accepté de traiter partiellement le sujet, mais faute de possibilité de partir sur des articles d'investigation contradictoires, ils ne citent pas l'Université : [Diplomeo](#) et [Le Parisien Etudiant](#).

Les syndicats étudiants, sur place, se heurtent à des portes closes. Le mot d'ordre de la faculté semble être d'étouffer l'affaire.

Le cabinet de Mme Khattabi (Ministre déléguée chargée des personnes handicapées) nous a promis une réponse sous 10 jours il y a... un mois et demi. On est passé dans la broyeuse à documents.

Mon état de santé s'est dégradé, je me suis usé la santé sur ce cas, et suis actuellement hospitalisé depuis plusieurs semaines. Ma compagne, qui m'a porté à bout de bras durant des semaines, est actuellement en dépression. Une hospitalisation est également envisagée dans son cas.

Je commence à penser qu'à moins de m'immoler par le feu devant la faculté, il n'y a aucune chance que cette affaire soit un jour considérée.

Si vous avez la moindre idée à laquelle nous n'aurions pas pensé, n'hésitez pas. Nous avons besoin d'aide.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2023** à **11:21**

Bonjour

[quote]

Les syndicats étudiants, sur place, se heurtent à des portes closes. Le mot d'ordre de la faculté semble être d'étouffer l'affaire.

[/quote]

Il faut qu'ils fassent remonter l'affaire jusqu'à leur siège national.

Ont-ils partager l'affaire sur les réseaux sociaux ??

Ont-ils mener des actions concrètes sur le campus ?? (pétition notamment)

Le président/La présidente du syndicat que vous avez sollicité peut aussi interpeler le Ministre ou du moins des parlementaires.

[quote]

Je commence à penser qu'à moins de m'immoler par le feu devant la faculté, il n'y a aucune chance que cette affaire soit un jour considérée.

[/quote]

Il faut impérativement chassé ces idées noires de votre tête.

Par **Visiteur**, le **10/12/2023** à **15:28**

[quote]

Il faut qu'ils fassent remonter l'affaire jusqu'à leur siège national.

Ont-ils partager l'affaire sur les réseaux sociaux ??

Ont-ils mener des actions concrètes sur le campus ?? (pétition notamment)

Le président/La présidente du syndicat que vous avez sollicité peut aussi interpeler le Ministre ou du moins des parlementaires.

[/quote]

Je ne saurais pas dire ce qu'il se passe au niveau syndical. L'affaire est déjà remontée au bureau national. Ils essaient de me proposer des "solutions", mais j'ai l'impression qu'il ne faut surtout pas égratigner la réputation de l'université de Poitiers, pour des raisons que je ne comprends pas totalement. Donc, non, l'affaire ne sera pas ébruitée par les syndicats, même s'ils essaient tout de même de m'aider comme ils peuvent.

[quote]

Il faut impérativement chassé ces idées noires de votre tête.

[/quote]

Rassurez-vous, mon hospitalisation est, depuis hier, passée sous contrainte pour "péril imminent".

Ma compagne a, pour sa part, été admise il y a deux jours.

Nous avons alerté la moitié du pays. Personne ne nous aidera.

Le validisme tue.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/12/2023** à **09:25**

Bonjour

[quote]

'affaire est déjà remontée au bureau national. Ils essaient de me proposer des "solutions", mais j'ai l'impression qu'il ne faut surtout pas égratigner la réputation de l'université de Poitiers, pour des raisons que je ne comprends pas totalement.

[/quote]

Moi non plus je ne comprends pas !

En faisant cela les syndicats étudiants que vous avez sollicité ont ni plus ni moins trahi leurs engagements.

Pour l'instant, le plus important est votre santé !
Donnez-nous de vos nouvelles dès que vous irez mieux !

Par **Pseudoéphémère**, le **16/12/2023** à **02:26**

Bonjour,

Je suis désolé de ce qui vous arrive.

Essayez personnellement de faire un post sur un réseau social, X de préférence quitte à exposer ces faits personnels que vous énoncez. Un post peut faire beaucoup de bruit rapidement s'il est vu par les bonnes personnes.

Avec un peu de chance des personnes en mesure de faire bouger les choses verront le message et pourront vous aider. De plus, si le post fait assez de bruit cela pourrait pousser des administrations à faire quelque chose, à se secouer. Bien que je n'apprécie pas en général cette pratique sur les réseaux sociaux, ce que vous vivez actuellement est injuste, ça ne devrait arriver à personne.

C'est peut-être et certainement utopiste mais ça ne coûte rien de tenter dans votre situation.

Je vous souhaite le meilleur, sincèrement, restez fort !

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2023** à **07:51**

Bonjour

[quote]

De plus, si le post fait assez de bruit cela pourrait pousser des administrations à faire quelque chose, à se secouer. Bien que je n'apprécie pas en général cette pratique sur les réseaux sociaux, ce que vous vivez actuellement est injuste, ça ne devrait arriver à personne.

[/quote]

Je rejoins totalement @pseudoéphémère !

Personnellement, je boycott les réseaux sociaux, je n'en ai aucun.

Mais dans ce genre de situation, je dois reconnaître que c'est un outil formidable !

Vu l'inertie des syndicats étudiants, vous avez meilleur de temps de passer par X, où vous

tomberez peut-être sur des personnes qui pourront mieux vous accompagner (avocats, homme/femme politique).

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/12/2023 à 19:35**

Bonjour POONEX,

Seriez-vous en mesure de nommer les "syndicats" étudiants que vous avez sollicités et qui visiblement n'ont pas bougé le petit doigt ?

Où en êtes-vous actuellement de vos démarches ?

Avez-vous des réponses officielles (papiers/mails) des organes administratifs que vous avez sollicités ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/12/2023 à 12:58**

Je serais aussi curieux de savoir !

Je viens de jeter un œil à la liste des syndicats qui s'étaient lors des élections 2022

[quote]

La liste « UNEF Poitiers, le syndicat étudiant, pour une université écologique et solidaire! »

[/quote]

S'ils mettent l'écologie avant la défense des droits des étudiants, pas étonnant qu'ils ne soient pas capable de représenter Poonex

[quote]

La liste « L'alternative écolo et solidaire, par et pour les étudiant-e-s »

[/quote]

Idem que l'UNEF (sans doute une branche dissidente apparentée LFI)

[quote]

La liste « UNI: Étudiez, on s'occupe du reste! »

[/quote]

En voilà un beau slogan ! Est-ce que vous les avez sollicité ??

Je pense que la défense des droits d'un étudiant souffrant d'un handicap fait partie de ce

qu'ils appellent "le reste".

[quote]

La liste « BOUGE TA FAC avec l'AFEP et tes assos étudiantes »

[/quote]

Bouger sa fac c'est bien ! Mais bouger son c** pour défendre un étudiant c'est mieux !

Par **Visiteur**, le **17/12/2023** à **22:05**

[quote]

Essayez personnellement de faire un post sur un réseau social, X de préférence quitte à exposer ces faits personnels que vous énoncez. Un post peut faire beaucoup de bruit rapidement s'il est vu par les bonnes personnes.

[/quote]

Je n'ai plus la force de réexpliquer cette histoire en détail une énième fois, mais mon "combat" est en partie partagée sur les RS, oui.

J'ai interpellé de nombreuses fois l'Université et sa présidente par ce moyen. J'ai pu avoir la preuve qu'ils me lisaient. Sans réaction.

Si ça vous intéresse, je m'expose : [Compte X](#)

[quote]

Seriez-vous en mesure de nommer les "syndicats" étudiants que vous avez sollicités et qui visiblement n'ont pas bougé le petit doigt ?

[/quote]

Je ne préfère pas. Ils n'ont pas d'obligation de se battre pour moi, et ne sont pas responsables de la situation. Aujourd'hui, un seul est officiellement encore sur le dossier, mais toujours sans vouloir éclabousser Poitiers.

Je ne souhaite pas le nommer. Je peux vous dire en revanche que mon dernier contact avec la représentante du bureau national qui me "suit" était mon message du 8 décembre : "*Je vous en prie, XXX, agissez, aidez-moi. Je ne tiens plus. J'ai besoin d'aide.*". Sans réponse.

[quote]

Où en êtes-vous actuellement de vos démarches ?

[/quote]

J'ai reçu une réponse du ministère (voir compte X), ainsi que les PV de délibération de la fac (qu'un avocat qui se sentirait un minimum concerné contesterait facilement à mon humble avis), J'ai contacté des élus proches de Mme Khattabi. J'ai parcouru 400km pour me retrouver à un mètre de Mme Khattabi et pouvoir parler avec un de ses conseillers... Un journaliste tente désespérément de vendre le sujet à de "gros" médias, qui n'en veulent pas (Le canard enchaîné, Médiapart...). D'ailleurs, si quelqu'un sait quel est le prix d'abonnement à un journal *indépendant*

comme Médiapart pour une Université, l'information m'intéresse.

Des tentatives de désespoir en somme, inopérantes bien sûr. Une sorte d'instinct de survie d'une bête très très fatiguée.

La continuité de mes études étaient pour moi l'occasion de repousser le problème de l'accès à l'emploi, fort compliqué dans mon cas...

Ma compagne est toujours hospitalisée. Ce n'est plus mon cas. Je suis chez moi. Je n'ai plus besoin que d'une pointe de courage.

Merci pour vos messages.

Joyeuses fêtes à tous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/12/2023** à **08:02**

Bonjour

[quote]Je ne préfère pas. Ils n'ont pas d'obligation de se battre pour moi, et ne sont pas responsables de la situation. Aujourd'hui, un seul est officiellement encore sur le dossier, mais toujours sans vouloir éclabousser Poitiers.[/quote]

Évidemment ils ne sont en aucun cas responsable de votre situation. En revanche, je ne suis pas d'accord lorsque vous dites qu'ils n'ont d'obligation de se battre pour vous. C'est le principe même d'un syndicat étudiant ! On a tendance à l'oublier car aujourd'hui les syndicats étudiants sont trop politisés.

Pour ce qui est de leur envie de ne pas éclabousser Poitiers, je trouvais ça très étonnant, car habituellement les syndicats n'ont pas peur d'appeler à la démission des doyens ou des présidents d'Université.

Après recherche je suis tombé sur ceci

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-de-france-bleu-poitou/poitou/virginie-laval-presidente-de-l-universite-de-poitiers>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/universite-poitiers-nouvelle-presidente-virginie-laval-veut-remettre-humain-au-coeur-universite-1900916.html>

Alors certes la présidente de l'Université de Poitiers est très sensible à la précarité des étudiants, toutefois cela n'excuse la façon dont on vous a traité.

D'ailleurs avez-vous eu un contact directe avec Mme Laval ?

[quote]Un journaliste tente désespérément de vendre le sujet à de "gros" médias, qui n'en veulent pas (Le canard enchaîné, Médiapart...).

D'ailleurs, si quelqu'un sait quel est le prix d'abonnement à un journal *indépendant* comme Médiapart pour une Université, l'information m'intéresse.[/quote]
C'est super qu'un journaliste veuille faire sortir l'affaire. Malheureusement, les plus gros médias ne trouvent pas cela assez croustillant.

Pour information les Universités prennent sans doute des abonnements collectifs. Pour Médiapart, il faut faire un devis pour connaître le tarif

<https://abo.mediapart.fr/nos-offres-professionnelles>

[quote]

Ma compagne est toujours hospitalisée. Ce n'est plus mon cas. Je suis chez moi. Je n'ai plus besoin que d'une pointe de courage.

[/quote]

Je souhaite un prompt rétablissement à votre compagne

.